

PRÉAVIS N° 14

AU CONSEIL COMMUNAL

Rénovation partielle du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du Musée du Léman

Demande d'un crédit de CHF 678'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de travaux de rénovation

Présentation d'un concept de développement pour le musée

Demande d'un crédit de CHF 28'000.- TTC pour la réalisation d'une étude géotechnique

Délégué municipal : Monsieur Claude Uldry

Nyon, le 12 septembre 2011

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le présent préavis a pour but de vous soumettre une demande de crédit pour la rénovation partielle du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du Musée du Léman tout en vous présentant la vision d'avenir globale de la Municipalité pour le musée. Cette démarche vous permet d'appréhender la problématique du Musée du Léman dans son ensemble et de vous prononcer à la fois sur des travaux de rénovation du bâtiment nécessaires aujourd'hui et sur le développement du musée pour l'avenir.

I.1 Le Musée du Léman – un atout majeur de la Ville de Nyon

Le Musée du Léman est le plus fréquenté des trois musées de Nyon avec une moyenne annuelle de 22'500 visiteurs par an. Depuis 1975, date à partir de laquelle de véritables statistiques ont été tenues, il a comptabilisé plus de 650'000 entrées. C'est aussi un musée très apprécié d'un public varié: les familles, les écoles, les amateurs de plaisance, de pêche, et d'une manière générale, de tous ceux qui apprécient la nature et la culture du Léman.

Musée de sciences et de techniques, il est doté d'une riche collection composée de près de 12'000 objets représentatifs des différentes thématiques qu'il touche:

- les sciences naturelles (ichtyologie, ornithologie, botanique, écologie, géologie, etc.) et les techniques qui s'y rapportent (aquariophilie, pisciculture, hydrographie) ;
- les sciences humaines (ethnologie navale, sociologie, histoire) et leurs techniques – la construction navale, la voilerie, la batellerie, la pêche et le maquettisme.

Le musée est également doté d'un centre de documentation, créé en 1999, qui conserve des fonds d'archives d'importance nationale (7) - parmi lesquelles la fameuse collection d'Auguste et Jacques Piccard – et des fonds d'importance régionale (16).

Parmi ces archives, et pour le seul domaine de la photographie, le musée dénombre environ 30'000 documents; ces photographies sont archivées en albums thématiques (200 pièces) ou en boîtes (par auteur).

De plus, le Musée du Léman a réuni (reçu, par donations) un ensemble représentatif de près de cinquante bateaux, dont la majeure partie proviennent du Léman: canots traditionnels, bateaux d'aviron, bateaux de travail, bateaux d'enfants et voiliers de plaisance.

Sa pluridisciplinarité est l'une des forces principales du Musée du Léman. Elle en fait son attrait, son succès depuis de nombreuses années, et constitue aussi son potentiel de renouvellement et de développement.

La démarche participative COMPANYON avait fait ressortir le Musée du Léman comme l'un des atouts majeurs de notre ville à valoriser. La Municipalité est persuadée que la valorisation de ce fleuron culturel et patrimonial de notre ville est devenue impérative.

I.2 Limites et obstacles

C'est en 1997 déjà que le Musée du Léman a fait connaître les limites et les obstacles qu'il rencontre pour proposer un parcours muséographique cohérent, un accueil et une circulation des visiteurs fonctionnels et sécurisés, et la possibilité de présenter sa collection de bateaux du Léman (voir préavis n° 105 du 10 février 1997, Demande de crédit destiné à l'étude de faisabilité d'un Centre lémanique, et rapport n° 55 du 7 juin 1999, concernant l'étude de faisabilité d'un Centre lémanique, nouveau Musée du Léman).

Près de quinze ans plus tard, il est toujours confronté à des problèmes similaires mais connaît de surcroît les difficultés inhérentes à un bâtiment qui vieillit, qui s'use car il a vu – pendant cette même période - déambuler dans ses salles, couloirs et escaliers environ 300'000 personnes.

Ces limites et obstacles constatés sont notamment :

- le manque de surface pour l'exposition permanente (collection de bateaux notamment) ;
- le manque de surface pour les expositions temporaires ;
- une zone d'accueil exigüe et ne répondant pas aux normes de sécurité ;
- des zones de profit – boutiques, cafétéria, salles à louer – trop petites, défraîchies et mal équipées ;
- des bureaux inadaptés (très froids en hiver) ;
- des sanitaires vétustes, insuffisants et inadaptés au nombre de visiteurs et aux personnes handicapées ainsi qu'au personnel.

Bien que le musée soit toujours très apprécié du public, cette situation, qui empire chaque année, est dommageable non seulement à son fonctionnement et son exploitation journalière, mais elle constitue un risque important pour sa compétitivité par rapport à l'offre toujours plus riche et attractive des musées de la région lémanique. Le défi de la concurrence devra de plus compter avec l'arrivée – ces prochaines années – de deux nouveaux venus dans le domaine de l'eau : l'AquaEcopôle à Lausanne et la Maison de la Rivière à Tolochenaz.

I.3 Une problématique – deux axes d'approche

Pour résoudre à la fois les problèmes de manque de surfaces et d'espaces et les problèmes d'usure importante de certaines parties du bâtiment actuel, la Municipalité a travaillé sur deux axes :

- Elle a élaboré d'une part un concept de développement du musée en imaginant une construction située à l'arrière du bâtiment actuel et comprenant les locaux qui font défaut au musée actuel. Voir présentation de ce concept au point 2 ci-dessous.
- Elle prévoit de réaliser des travaux de rénovation partielle pour les espaces fonctionnels (toilettes, couloirs, cage d'escaliers, cafétéria, bureaux) situés au premier étage et au rez-de-chaussée du musée.

En effet, depuis plus de vingt ans, aucune rénovation n'a pu être réalisée pour ces espaces fonctionnels (voir point 1.4 ci-dessous). Les sols sont usés, les peintures défraîchies, les toilettes vieillottes et inadaptées, la cafétéria désuète, etc.

Une intervention pour la rénovation de ces lieux de circulation, utilisés par une moyenne d'environ 70 personnes par jour, est maintenant absolument nécessaire. Voir la description du projet au point 3.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

I.4 Derniers travaux et investissements

Le Musée du Léman a été fondé dans l'une des ailes du bâtiment du Quai Louis-Bonnard en 1954.

La dernière rénovation importante du bâtiment date des années 1986-1988. Deux crédits pour des travaux de réfection sont alors obtenus du Conseil communal (1^{ère} étape : préavis n° 1986-14, CHF 1'170'000.- ; 2^{ème} étape : préavis n° 1987-64, CHF 1'595'000.-).

Depuis, le bâtiment a fait l'objet de deux préavis pour des travaux de rénovation partielle :

- en 1998, un crédit est obtenu pour des travaux de réaménagement de l'entrée (préavis n° 1998-17, CHF 122'000.-) ;
- en 2010, un crédit est obtenu pour des mesures conservatoires d'urgence pour les aquariums (préavis n° 2010-129, CHF 250'000.-).

Ces dernières années, des travaux d'entretien ont été réalisés par le biais du budget annuel et ont permis la rénovation de salles d'expositions permanentes (peinture, électricité, sol, etc.) et la mise en place de nouvelles présentations muséographiques (Salle « Sauvetage », Salles « Piccard », Salle « CGN », etc.)¹.

Aujourd'hui, l'importance des travaux nécessaires pour le rez-de-chaussée et le premier étage ne permet pas de les réaliser par le biais du budget.

On constate dans le même bâtiment, un contraste très frappant entre les salles rénovées progressivement ces dernières années et les espaces fonctionnels décrits ci-dessus. Les nouvelles salles d'exposition sont à la hauteur d'un musée actuel et des attentes du public d'aujourd'hui. Les espaces de circulation, les toilettes, la cafétéria semblent dater d'un autre âge et discréditent l'image de l'ensemble du musée.

2. Présentation du concept de développement du musée

2.1 Le site

Comme indiqué dans l'introduction, le constat que le Musée du Léman est à l'étroit dans la bâtisse du Quai Louis-Bonnard n'est pas un fait nouveau.

Le projet de Centre lémanique de la fin des années 90 était une réponse enthousiasmante à ce lancinant problème. L'idée de déplacer le musée sur le site de Rive-est avait d'ailleurs séduit de nombreux citoyens nyonnais.

Ce projet a été finalement abandonné par la Municipalité en raison des nombreux obstacles qui s'opposaient à sa réalisation :

- plan des rives du lac pas réalisé ;
- terrains pas entièrement propriété de la Ville ;
- dimensions et coût du projet jugés excessifs par certains.

¹ A noter que pour la conception et la réalisation muséographique de ces nouvelles expositions, le Musée du Léman a eu recours à des aides extérieures à la Commune (Loterie romande, fonds Interreg, Rolex, Fondation Dubois, AMN, etc.) pour un montant de CHF 650'000.-.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

De plus, le rejet, à la fin 2008, du projet de Musée des Beaux-Arts sur le site de Bellerive à Lausanne a été un signe que la population vaudoise ne voit plus d'un bon œil les constructions d'envergure sur les rives du Léman. La Municipalité a été sensible à ce signal.

C'est donc avec un certain pragmatisme qu'elle a décidé de se tourner à nouveau sur le site du musée actuel pour élaborer un concept de développement du musée.

L'idée est de construire une extension du bâtiment actuel à l'arrière, sans excavation importante, en profitant de la pente. La nouvelle construction devrait faire l'objet d'un concours d'architecture.

2.2 Le programme

Cette extension a pour but de doter le musée des espaces qui lui font défaut actuellement et des locaux nécessaires à l'exploitation des musées d'aujourd'hui, qui sont devenus des lieux de rencontre. Pour établir un programme répondant à ses besoins, le Musée du Léman a été accompagné dans sa réflexion par un groupe de travail composé d'un ingénieur, d'un géomètre, d'un scénographe, d'un graphiste et d'un économiste, tous passionnés par le musée. Ce groupe a ainsi contribué aux premières études de faisabilité de cette extension.

Le programme se compose des éléments suivants :

- un conservatoire à bateaux permettant de présenter la collection du musée ;
- une salle d'exposition temporaire pour accueillir les expositions du musée, mais pouvant être louée à d'autres institutions pour des expositions d'envergure ;
- un auditorium pour la présentation de films sur les thématiques du musée - pouvant également être loué à des tiers ;
- une nouvelle entrée, centrée, garante de la sécurité des visiteurs, permettant une bonne articulation entre les nouveaux espaces et le bâtiment ancien ;
- un centre de documentation agrandi et adapté à la présentation de tous les types de documents de la collection du musée (par exemple les plans de bateaux, sous-marins, etc.) ;
- des locaux administratifs (bureaux, salles de médiation culturelle ou de conférence) ;
- un restaurant.

L'ancien bâtiment (le musée actuel) serait complètement dévolu à l'exposition permanente des collections du musée (sauf collection de bateaux), avec ses salles « Sauvetage », « Pêche », « CGN », « Piccard », etc. et ses aquariums qui ont été rénovés récemment. En outre, l'extension permettrait la mise en conformité du bâtiment existant au niveau de la sécurité des personnes (issues de secours).

Le tout permettrait de repenser complètement le fonctionnement du musée à long terme au niveau de son exploitation. Il permettrait de disposer – outre les classiques salles d'exposition – de locaux qui donnent aux musées d'aujourd'hui les « outils » pour être des lieux de vie et d'échange (restaurant, salles de réunion et de médiation culturelle). Certains de ces locaux auraient également pour avantage d'être des sources de profit (location).

Cet ensemble concourrait à faire du Musée du Léman un pôle muséal essentiel pour le rayonnement de la ville et mettrait en valeur les efforts de la commune pour conserver, depuis la création du musée en 1954, un patrimoine exceptionnel.

2.3 Faisabilité urbanistique

Le Musée du Léman est situé dans le périmètre du Bourg-de-Rive, d'une surface totale de 15'127 m². Le terrain constructible est situé à l'arrière de l'actuel musée. Sa superficie est d'environ 1'500 m². Il est régi par le plan partiel d'affectation (PPA) du Bourg-de-Rive (4 mars 1987) autorisant l'édification d'une extension du Musée du Léman à cet endroit.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

Dans un courrier du 31 octobre 2006, le Service des Monuments historiques du canton de Vaud a donné son accord de principe pour la démolition des trois petits édifices se trouvant à l'arrière du musée dans le périmètre constructible (Lazaret, Passade, ancien atelier Bergendi) à condition que ceux-ci soient remplacés par un bâtiment de qualité au moins équivalente.

2.4 Financement

Dans l'état actuel d'avancement de ce dossier, il n'est pas encore possible d'articuler un chiffre fiable concernant le coût de cette construction.

La Municipalité, consciente qu'un tel projet ne peut être porté par la Commune de Nyon seule, a pour objectif la création d'une fondation qui aura pour mission première la recherche de fonds. Un groupe de travail s'active pour la mise sur pied de cette fondation. Des contacts encourageants ont été pris avec plusieurs mécènes qui ont manifestés leur intérêt pour ce projet.

Projet d'intérêt régional et cantonal, des démarches pour obtenir quelques appuis du côté du Conseil régional et de l'Etat de Vaud pourront également être entreprises dès que les contraintes géotechniques du projet auront été définies par les sondages.

2.5 Les sondages

Une première expertise du terrain, à compte d'auteur, a déjà été réalisée par un ingénieur et un géomètre, amis du musée. Leur travail permet d'affirmer que le concept envisagé semble réaliste.

Leurs hypothèses doivent encore être confirmées. C'est pourquoi, nous vous soumettons la demande de crédit de CHF 28'000.- TTC citée en titre afin d'effectuer une étude géotechnique, nécessaire pour confirmer la faisabilité de ce projet d'extension du Musée du Léman.

3. Description du projet du présent préavis

3.1 Descriptif technique des travaux de rénovation

A l'étage:

- Création de locaux séparés pour WC dames et messieurs
- Création d'un WC pour handicapés
- Réfection (sol, murs, plafond) et agrandissement de la cafétéria
- Création d'un local de rangement
- Réfection (sol, murs, plafond) des espaces de circulation, y compris éclairage
- Remplacement de l'éclairage d'une salle d'exposition
- Remplacement partiel des fenêtres

Au rez-de-chaussée:

- Réfection (sol, murs, plafond) des bureaux
- Réaménagement des espaces de service (WC du personnel, cuisinette, local concierge, etc.)
- Remplacement partiel des fenêtres

Il faut préciser que les travaux décrits ci-dessus ne sont pas des travaux provisoires, et qu'ils ne seront pas remis en cause dans le cas d'une extension du musée.

3.2 Descriptif technique des travaux de sondages

- Exécution de deux carottages de 20m de profondeur entre le musée et la promenade des Vieilles-Murailles
- Analyse des carottages par un bureau d'ingénieur-géotechnicien, élaboration d'un rapport et recommandations relatives aux soutènements, aux fondations et aux terrassements.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

3.3 Calendrier

- Crédit d'étude et de réalisation (séance du Conseil communal): 7 novembre 2011
- Etude, appel d'offres, adjudications : novembre – décembre 2011
- Période des travaux : janvier à avril 2012

4. Incidences financières

4.1 Coût des travaux (par CFC) pour les travaux de rénovation

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montants des travaux (CHF)</i>
1	Travaux préparatoires	20'000
112	Démolitions	20'000
2	Bâtiment	588'000
211	Maçonnerie	35'000
214	Construction en bois	15'000
221	Fenêtres, portes extérieures	35'000
230	Installations électriques	50'000
243	Distribution de chaleur	18'000
244	Installations de ventilation	7'000
250	Installations sanitaires	65'000
258	Agencement de cuisine	10'000
271	Plâtrerie	50'000
273	Menuiserie	30'000
275	Système de verrouillage	6'000
281	Revêtements de sol	70'000
285	Traitement des surfaces intérieures	65'000
287	Nettoyages	5'000
291	Honoraires architecte	120'000
292	Honoraires ingénieur	5'000
296	Spécialistes	2'000
5	Frais secondaires	70'000
524	Reproduction de documents, hélios	5'000
566	Inauguration	3'000
568	Panneau de chantier	2'000
583	Réserves pour imprévus (env. 10% sur CFC 2)	60'000
1+2+5	Coût total des travaux (TVA 8% incluse)	678'000

Les postes CFC 230, 244 et 250 sont issus de pré-offres d'entreprises, les autres postes ont fait l'objet d'estimations détaillées. Ils sont indiqués TTC.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

4.2 Coût des travaux (par CFC) pour l'étude géotechnique

CFC	Libellé	Montants des travaux (CHF)
1	Travaux préparatoires	28'000
102	Sondages géotechniques	18'000
196	Honoraires spécialistes (géotechnicien)	10'000
1	Coût total des travaux (TVA 8% incluse)	28'000

Ces prix sont issus de pré-offres.

4.3 Coûts d'exploitation

Coûts annuels

	Situation actuelle (CHF)	Situation future (CHF)
Conciergerie (augmentation 0,15 EPT)	55'700	70'000
Frais d'entretien	12'300	13'500
Eau, électricité	38'500	38'500
Chauffage	14'000	14'000
Produits de nettoyage	3'500	4'000
Totaux	124'000	140'000

Ces montants seront pris en compte lors de l'élaboration du budget 2013.

4.4 Recettes

Ces travaux ne devraient pas générer de nouvelles recettes.

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

Le projet est prévu au plan d'investissement de la Municipalité.

Les travaux proposés apporteront une plus-value au bâtiment. Ils induiront une légère augmentation des charges d'exploitation (augmentation de 0.15 EPT pour le poste de conciergerie en raison de l'augmentation du nombre de postes sanitaires), mais ne devraient pas générer de nouvelles recettes.

La rénovation envisagée est indispensable pour permettre au Musée du Léman de faire face à la concurrence accrue qui se dessine dans les années à venir (AquaEcopôle, Maison de la Rivière). Ces travaux, après les mesures conservatoires pour les aquariums, montrent bien la volonté de la Ville de Nyon de soutenir ce musée, en attendant un projet d'extension d'envergure.

5.2 Dimension sociale

La qualité de l'accueil offert aux visiteurs sera très sensiblement améliorée avec la création de locaux sanitaires modernes et en nombre suffisant. En outre, la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite sera bienvenue dans ce bâtiment qui accueille régulièrement des groupes de personnes handicapées.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

Par ailleurs, la rénovation des bureaux, ainsi que la réorganisation des espaces fonctionnels offriront un meilleur cadre de travail au personnel.

5.3 Dimension environnementale

Avec le remplacement de fenêtres à simple vitrage, les déperditions de chaleur seront réduites, d'où une économie de frais de chauffage. La pose de nouveaux rails d'éclairage avec des sources lumineuses plus performantes, ainsi que l'installation d'un éclairage de service occasionneront des économies de frais d'électricité. Cependant, ces économies sont difficiles à chiffrer à ce stade du projet.

6. Conclusion

Le Musée du Léman a un besoin impératif de réaliser ces travaux de rénovation pour rester attractif et se maintenir dans les normes en ce qui concerne l'accueil des visiteurs. Quant aux sondages géotechniques, ils sont un premier pas tangible dans la perspective d'un grand projet nécessaire, à long terme, pour le développement du Musée du Léman.

NYON · PRÉAVIS N° 14 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 14 concernant la demande d'un crédit **CHF 678'000.- TTC** pour l'étude et la réalisation de travaux de rénovation, ainsi que la demande d'un crédit de **CHF 28'000.- TTC** pour la réalisation d'une étude géotechnique,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un crédit de **CHF 678'000.- TTC** est accordé à la Municipalité pour financer l'étude et la réalisation de travaux de rénovation au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.
2. Un crédit de **CHF 28'000.- TTC** est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation d'une étude géotechnique préalable, nécessaire à l'étude de développement du Musée du Léman.
3. Le montant de **CHF 706'000.- TTC** sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Le Secrétaire :

D. Rossellat

C. Gobat

Annexes

- Tableau crédit d'investissement
- Standard "Bâtiments 2008"

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Uldry
Date	25 septembre 2011
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 14 / 2011

**Rénovation partielle du rez-de-chaussée et du 1er étage
Musée du Léman**

du

Date: Nyon le

07.09.2011

Demande de crédit de CHF 706'000.- TTC

Situation des préavis au 7.09.2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des préavis votés par le Conseil Communal	13'957'350	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'905'181	11'535'879

Situation des emprunts au 7.09.2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Plafond d'emprunt selon préavis No. 14 du 18.12.2006						230'000'000
Emprunts au 1er janvier	109'640'664	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600
Evolution des emprunts durant la période +/-	17'051'567	4'533'248	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-10'041'365
Emprunts fin période/date du jour	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	127'925'235

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis No. 14)	24'700'000
Engagé	-13'665'799
Caution demandée	0
Disponible	11'034'201

Dépenses d'investissement		Estimation des dépenses d'investissements nets				
Descriptif/Libellé	CHF TTC	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Rénov. partielle Musée du Léman	706'000	0	706'000	0	0	0
Total de l'investissement	706'000	0	706'000	0	0	0

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
30	23'500	0
	23'500	0

Financement du préavis

Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont 706'000

Fonds de réserve 0

Estimation des coûts d'exploitation		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coût total d'exploitation		0	43'000	60'000	59'300	58'600	57'900
Intérêts en %	3.00%	0	10'600	20'500	19'800	19'100	18'400
Entretien et produits de nettoyage		0	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700
Amortissements		0	23'500	23'500	23'500	23'500	23'500
Personnel supp. en CHF		0	7'200	14'300	14'300	14'300	14'300
Personnel supp. en EPT		0.0	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
Economies / Recettes		0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	43'000	60'000	59'300	58'600	57'900

Musée du Léman

Travaux de rénovation

Vérification selon le standard "Bâtiments 2008"

<i>Thème / Critère</i>	<i>Réalisé oui/non</i>	<i>Commentaire</i>
1 Nouvelles constructions	non	Pas applicable à ce projet
2 Constructions existantes	non	Pas applicable à ce projet
3 Utilisation efficace de l'électricité	non	Pas applicable à ce projet
4 Energies renouvelables	non	Pas applicable à ce projet
5 Santé et construction durable	non	Pas applicable à ce projet
6 Durabilité dans les concours d'architecture et les études	non	Pas applicable à ce projet
7 Exploitation	oui	Un suivi des consommations d'électricité et de gaz (chauffage) sera réalisé après ces travaux.

Standard « Bâtiments 2008 » – Critères

	Thème / Critère
1	Nouvelles constructions
	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE.
++*	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE P.
2	Constructions existantes
	Les rénovations atteignent les valeurs limites du label MINERGIE rénovation. Les exigences primaires de l'enveloppe atteignent le 100% des valeurs limites des constructions neuves selon la SIA 380/1 (140% pour les monuments protégés). On peut renoncer à la ventilation mécanique.
++*	Le bâtiment rénové atteint le standard MINERGIE pour les nouvelles constructions.
3	Utilisation efficace de l'électricité
	Les nouvelles constructions et les rénovations autres que les habitations répondent au standard MINERGIE lumineaire. La priorité est donnée aux appareils électroménagers très performants (classe A au moins). Pour les grandes constructions autres que d'habitation l'utilisation de l'électricité pour les processus est justifiée et optimisée dès la planification.
4	Energies renouvelables
	Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur pour une nouvelle construction et 50% des besoins en chaleur pour l'eau chaude sanitaire pour une construction existante.
++*	L'intégralité des besoins en chaleur est couverte par les énergies renouvelables.
5	Santé et construction durable
	Les nouvelles constructions atteignent le standard MINERGIE-(P) ECO.
6	Durabilité dans les concours d'architecture et les études
	Le respect des principes du développement durable est un critère de décision (concours ou études).
++*	Le concept du bâtiment prévoit des mesures pour une mobilité énergétiquement efficace et favorable à l'environnement dans la phase de construction.
7	Exploitation
	Un contrôle de qualité sera réalisé au cours des deux premières années après la mise en service d'un nouveau bâtiment. Pour un bâtiment existant un bilan énergétique et une optimisation de l'exploitation sera réalisée. L'approvisionnement en énergie se fera selon un point de vue écologique (mazout vert ou courant écologique certifié).

* Le signal "++" indique un objectif plus élevé que le standard. La possibilité de l'atteindre est étudiée dans le cadre de chaque projet.